

DÉLIBÉRATION n° 2025-029 de la séance du 13/11/2025

OBJET : Renouvellement de la convention avec le Centre de gestion de la Vendée - Allocations de Retour à l'Emploi (ARE)

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Pont-Château, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEN-GRELAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à Mme Carole FEUNTEN-GRELAUD,
M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémie TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée, Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée, Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Bernard LEBEAU a été désigné secrétaire de séance.

Renouvellement de la convention avec le Centre de gestion de la Vendée

- Allocations de Retour à l'Emploi (ARE)

EXPOSÉ

Depuis 2017, le Centre de gestion confie au Centre de gestion de la Vendée le traitement et le suivi des demandes d'allocations de retour à l'emploi (ARE) des collectivités et établissements publics affiliés de Loire-Atlantique amenés à verser des allocations chômage à leurs personnels involontairement privés d'emploi.

Les deux centres de gestion se sont accordés pour permettre une gestion directe par le Centre de gestion de la Vendée des dossiers, de la signature de la convention à la facturation, en passant par les avis de paiement, sans intervention de notre centre de gestion, fournissant ainsi aux collectivités de notre ressort le même niveau de conseils et de prestations que pour les collectivités vendéennes.

Ce partenariat s'inscrit dans une volonté de mutualiser les outils et moyens afin d'assurer le développement des services adaptés aux besoins des collectivités.

La convention en vigueur prend fin le 31 décembre 2025. Au regard de son bilan positif, il est proposé de la reconduire, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Les conditions tarifaires de cette nouvelle convention sont identiques à la précédente : s'agissant d'une mission déployée dans le cadre du schéma régional de coordination, de spécialisation et de mutualisation des centres de gestion des Pays de la Loire, les collectivités et établissements du ressort du Centre de gestion de Loire-Atlantique bénéficient du même tarif que les collectivités affiliées de Vendée, montant unique pour l'instruction et le suivi mensuel des droits à l'allocation chômage. La facturation intervient à partir du premier jour d'indemnisation ; en revanche, les simulations sont effectuées à titre gracieux.

Le Centre de gestion verse en outre au Centre de gestion de la Vendée un droit d'adhésion forfaitaire annuel d'un montant de 500 € couvrant la participation aux coûts de développement et d'acquisition des ressources informatiques et des moyens humains nécessaires au service.

Chaque année, le Centre de gestion de la Vendée adresse au Centre de gestion un état récapitulatif de l'ensemble des dossiers traités.

DÉLIBÉRÉ

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- **Approuve** la convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée pour que ce dernier assure pour le compte du Centre de gestion de Loire-Atlantique le traitement intégral des dossiers d'allocations chômage déposés par les collectivités et établissements publics affiliés de Loire-Atlantique ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention avec le Centre de gestion de la Vendée, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD